



SOUS - PREFECTURE

Reçu  
le **13 DEC. 2004**  
de FIGEAC (LOT)  
N° .....

### Dispositifs d'assainissement préconisés

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	N°	Dispositifs adaptés	Superficie minimum de la parcelle	Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire	Evacuation des eaux après épuration
Très favorable	1c	Epandage souterrain à faible profondeur	1 500 m <sup>2</sup>	Le terrain est peu perméable à perméable. Avant de remettre la fiche 1 au particulier, ne conserver que la ligne adéquate (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	Infiltration dans le sol
Favorable	4b 4d	Epandage souterrain adapté à la pente	1 500 m <sup>2</sup>	Le terrain est peu perméable. Avant de remettre la fiche 4 au particulier, ne conserver que la ligne adéquate (b ou d) dans le tableau des dimensions de tranchées.	Infiltration dans le sol
Peu favorable du fait de la faible épaisseur du substratum	5	Filtre à sable non drainé à flux vertical	2 000 m <sup>2</sup>	Sur ce site, le filtre à sable non drainé à flux vertical semble le mieux adapté (fiche 5). Cependant, on devra s'assurer d'avoir un dénivelé d'au moins 1,5 m entre les évacuations de la maison et la base du filtre. Dans le cas contraire, on relèvera les eaux usées à l'aide d'une bêche de reprise et d'une pompe. Pour installer le filtre, on s'attachera à dépasser la terre recouvrant le rocher.	Infiltration dans le sol
Peu favorable du fait de la combinaison des paramètres substratum et perméabilité (6) et de la pente (7)	6 ou 7	Filtre à sable drainé à flux vertical ou horizontal adapté ou non à la pente	2 000 m <sup>2</sup>	Sur ce site, le filtre à sable à flux vertical semble le mieux adapté. Cependant, si la dénivelée entre les évacuations de la maison et le tuyau de sortie du filtre est : 1) de 1,50 m ou plus, choisir la solution flux vertical (fiche 6.1 et 7.1) 2) de 1,50 m à 0,80 m, choisir la solution flux horizontal (fiche 6.2 et 7.2) 3) de moins de 0,8 m, choisir pour une maison existante la solution flux horizontal (fiche 6.2) et relèver les eaux usées à l'aide d'une bêche de reprise et d'une pompe. Pour une maison neuve, éviter l'installation d'une pompe en rehaussant (de 80 cm max.) le niveau de sortie des évacuations de la maison et de la fosse septique.	Soit dans le sol à par l'intermédiaire d'un puits d'infiltration  Soit au fossé existant ou à créer  L'implantation de puits d'infiltration sera étudiée au cas par cas
Peu favorable du fait de la combinaison des paramètres substratum, perméabilité et hydromorphie	8	Dispositif adapté au terrain hydromorphe	2 500 m <sup>2</sup>	L'arrêté ministériel du 27 mars 1987 autorise une fosse toutes eaux suivie d'un filtre à cultures fixées sur supports immergés. Ce dispositif étanche est très adapté aux conditions hydromorphes (présence d'eau à proximité de la surface) et sera conseillé dans le cas de réhabilitation d'installation existante. Pour une construction neuve, on installera préférentiellement un filtre à sable horizontal drainé à fond et parois étanches (dispositif 6 avec membrane étanche).	Au fossé existant ou à créer



0 m 100 200 300